

# Féminisme et économie solidaire

Jean-Louis Laville

L'économie sociale et solidaire (ESS) fait l'objet d'un indéniable engouement dans les pays des divers continents, qui se manifeste par l'adoption de nouveaux textes législatifs comme de politiques publiques inédites.

Cette appellation d'ESS mérite analyse. Elle présente l'avantage de constituer un compromis stratégique destiné à permettre de mieux peser dans un rapport de forces défavorable dans un environnement marqué par les politiques d'ajustement structurel. Néanmoins elle peut avoir pour inconvénient de gommer les tensions internes à un ensemble hétérogène.

Cette contribution se propose donc dans une première partie de revenir sur les définitions de l'économie sociale et de l'économie solidaire afin de cerner les enjeux conceptuels qui disparaissent parfois derrière le consensus apparent en faveur de l'ESS.

Dans une deuxième partie il est alors concevable de mettre en évidence, à travers des concepts pris dans l'histoire comme dans l'actualité, que le prisme de l'économie sociale ne convient guère à une approche compréhensive des initiatives de femmes. La problématique de l'économie solidaire s'avère plus appropriée à condition toutefois, comme il est précisé dans la troisième partie, que les défis soulevés par la pensée des interdépendances entre sphères économique et politique soient relevés.

À cet égard le rapprochement amorcé entre féminisme du Sud et économie solidaire est porteur de nouvelles réflexions, ce qui amène à identifier dans une quatrième partie des convergences et méthodologies à approfondir.

## **Économie sociale et économie solidaire : les enjeux conceptuels**

L'économie sociale regroupe les coopératives, les mutuelles et les associations. Leurs statuts légaux concrétisent l'existence d'entreprises non capitalistes au sens où le pouvoir décisionnel n'est pas détenu par les actionnaires et où la distribution des profits est soumise à des restrictions. Dans cette perspective, le critère discriminant concerne les limites apportées à l'appropriation privée des bénéfices réalisés sur l'activité et confère aux organisations d'économie sociale leur différence par rapport aux autres organisations productives.

### *Les apports et limites de l'économie sociale*

Cette définition par les composantes, qui a l'avantage de faciliter le décompte des entreprises, représente un apport considérable. Plus descriptive qu'hypothético-déductive, l'approche propre à l'économie sociale permet de restituer la trajectoire de ces organisations sur la longue durée et d'expliquer leurs spécificités juridiques.

Toutefois les recherches effectuées depuis les années 1950 soulignent des faits devenus incontestables : leur statut ne protège que partiellement les organisations de l'économie sociale. Comme toute autre organisation, elles sont soumises à un isomorphisme institutionnel ; au fil du temps, leur ressemblance avec les autres entreprises s'accroît. Passage à un « coopitalisme », concentration, intégration dans des groupes non coopératifs, création de filiales que les membres ne contrôlent plus : toutes ces tendances remettent en question l'identité des entreprises concernées et invitent à s'interroger sur les possibilités de maintenir l'originalité de l'économie sociale dans un contexte d'intense compétition et de concentration rapide de capitaux.

Devant l'ampleur des phénomènes de banalisation, un constat s'impose : l'économie sociale n'a pas su peser sur les choix de société et promouvoir de façon large l'émancipation humaine dont elle est porteuse. Cette insuffisance ne peut être ignorée et elle doit faire l'objet d'hypothèses explicatives. En l'occurrence, cette incapacité à engendrer un changement social peut être reliée à la représentation du rapport à l'économie dans la théorie de l'économie sociale.

Avec Fauquet (1965), prolongé par Vienney, le modèle coopératif est devenu la référence pour l'ensemble de l'économie sociale, ce qui amène à y intégrer seulement les associations qui sont « gestionnaires d'entreprises » (Vienney 1980 ; 1982). L'économie sociale est constituée par des entreprises sur le marché et l'indicateur de leur réussite est celui de la croissance du volume d'activités marchandes, occultant une interrogation sur le fonction-

nement interne et les sphères non marchandes de l'économie. Ce cadre conceptuel évalue les coopératives, les mutuelles et les associations au regard de l'évolution des rapports entre membres et des résultats économiques examinés selon le degré d'insertion dans l'économie marchande. Cette focalisation sur l'entreprise et l'intégration dans le marché induisent un isomorphisme qui n'est donc pas uniquement une dérive pratique mais est contenu dans les choix théoriques effectués par l'économie sociale.

### *L'originalité de l'économie solidaire*

La conceptualisation de l'économie solidaire trouve son origine dans cette réflexion sur les limites inhérentes à l'économie sociale. L'économie solidaire a en effet renoué avec l'associationnisme de la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle pour réagir contre la banalisation de l'économie sociale. Interrogeant le présent de cette dernière à partir de son passé, elle s'est singularisée par trois traits principaux.

- L'accent mis sur la finalité de la production est une première démarcation portée par la remise en cause de l'idéologie du progrès, indissociable de la société patriarcale et productrice d'inégalités sociales. Les initiatives solidaires ne résultent pas de l'intérêt commun propre à un groupe mais émanent d'objectifs touchant le modèle de société : justice sociale, préservation de l'environnement, diversité culturelle... À cet égard, la convergence avec la perspective des communs est flagrante (Laval et Laville 2014). Comme Ostrom (1990) en a apporté les preuves empiriques, l'État et le marché peuvent se révéler moins appropriés à une exploitation durable des ressources ou à la sauvegarde du patrimoine que l'auto-organisation des populations. Économie solidaire et problématique du commun partagent ce souci d'une finalité qui soit atteinte grâce à la capacité d'édiction des règles dont font preuve celles et ceux qui s'estiment concernés. On touche là à un point particulièrement sensible pour les femmes compte tenu des discriminations qu'elles vivent : le débat au sein des pratiques collectives est tenu d'aboutir à des règles pour une action commune déployée afin de suggérer des approches inédites. Cette combinaison entre parole et action est une des faiblesses de l'économie solidaire. Pourtant elle est également une de ses forces majeures. En allant vers « les angles morts de la société » (Palma Torres et Hersent 2014, 222), en débusquant des inégalités cachées puis en les rendant publiques, l'économie solidaire joue un rôle de lanceur d'alertes, promeut des vigilances quant à divers aspects de la vie en société, redonne un droit à la parole et un pouvoir d'agir à des groupes qui en étaient privés.
- Pour le dire autrement, les initiatives solidaires ont donc une portée et un sens politiques, ce qui constitue leur deuxième trait marquant. Ce ne sont

pas simplement des collectifs ayant une visée économique, ce sont, de façon plus complexe, des initiatives menant des actions avec une double dimension : économique et politique. Encore faut-il préciser les termes : elles ne relèvent pas de la politique, qui est un domaine spécialisé où s'exerce la lutte pour le pouvoir, mais du politique, c'est-à-dire de l'interrogation sur l'«être ensemble» qu'implique la démocratie. Ce registre, qui implique de faire advenir ou d'intervenir sur des thématiques pour qu'elles s'imposent comme des problèmes publics, a des incidences sur le plan du fonctionnement interne. L'égalité formelle entre les membres émanant de statuts qui la garantissent est à prolonger par des pratiques délibératives. Ces dernières sont d'autant plus cruciales que les participant·e·s ne font pas partie d'un groupe homogène mais qu'ils·elles viennent de différents groupes (bénévoles, salarié·e·s, usager·ère·s, producteur·trice·s, consommateur·trice·s, élu·e·s...) pour s'attaquer ensemble à un problème. La pertinence de la solution trouvée dépend alors de la qualité des discussions dans des espaces publics de proximité (Laville 1992) que ces groupes sont en mesure d'initier et de faire vivre. Au-delà des innovations propres aux expériences, la possibilité d'influer sur le changement institutionnel dépend de l'apparition d'arènes ou de forums par laquelle il devient concevable de peser sur les rapports de force, ce qui soulève les enjeux des alliances comme ceux de la co-construction des politiques publiques.

- Enfin, troisième point, la dimension politique modifie le modèle économique. De la même façon que la bio-diversité est précieuse pour la nature, la socio-diversité (Salmon 2011) l'est en matière économique. Elle inclut la pluralité des statuts d'entreprise mais ne s'y limite pas ; plus fondamentalement c'est la pluralité des principes économiques (marché mais aussi redistribution, réciprocité et administration domestique) qui mérite d'être préservée et encouragée. D'où l'ancrage dans une conception substantive de l'économie (Polanyi 2011) et l'accent mis sur l'hybridation de ces principes économiques comme moyen pour réaliser des projets d'utilité sociale qui ne peuvent s'autofinancer sur le marché. Les bénéfiques collectifs qu'ils recherchent de façon intentionnelle (Laville et Nyssens 2001), qu'ils engendrent grâce à une impulsion réciproitaire (Laville 1992) ne peuvent être maintenus que par un recours complémentaire à la redistribution. C'est pourquoi les partenariats avec les collectivités publiques sont décisifs et l'économie solidaire tente de co-construire avec elles une nouvelle génération d'action publique croisant action citoyenne et action des pouvoirs publics.

## Initiatives de femmes, économie sociale et économie solidaire

La théorie de l'espace public a été initiée par Arendt, qui a mis l'accent sur le politique en démocratie comme «être ensemble», et diffusée par Habermas retraçant l'émergence de la sphère publique bourgeoise. Reprenant cette histoire, des travaux féministes (Ryan 1992) ont montré que cette sphère publique s'était construite sur les inégalités de genre mais avait également généré des luttes dont le mouvement des femmes aux États-Unis fournit un exemple.

### *Une histoire de protestations contre l'injustice aux États-Unis*

La démocratie moderne, si elle pratique la mise à l'écart des femmes, ne la théorise pas, contrairement à la démocratie antique. Entre l'affirmation des principes d'égalité et leur déni dans la réalité, s'insinue donc pour elles une possibilité d'action collective. Les résistances des hommes sont systématiques. Ainsi, en 1776, Abigail Adams écrit un projet de parité politique ; choquée par la réaction négative de son mari, elle s'adresse à lui en ces termes :

Je ne peux pas dire que je vous pense très généreux parce que, alors que vous professez la paix et la bonne parole des hommes, vous insistez sur le maintien d'un pouvoir absolu sur les épouses. Mais vous devez vous rappeler que le pouvoir arbitraire est comme les autres choses très dures, susceptible d'être brisé, et en dépit de vos sages lois et maximes il est en notre pouvoir de nous libérer mais aussi de maîtriser nos maîtres, et sans violence jeter votre autorité naturelle comme légale à nos pieds. (Mac Carthy 2003, 36)

Pour ne pas se heurter sans fin à un mur d'incompréhension, des femmes se frayent alors un chemin vers l'existence politique par le biais d'organisations économiques, principalement des asiles et des aides de jour apportant un soutien quotidien aux femmes pauvres et à leurs enfants. L'engagement des promotrices est là pour convaincre que ces institutions privées servent des finalités républicaines et relèvent d'un registre quasi-public attesté par les contrats et les donations alloués par les autorités locales, qu'elles soient rurales, comme en Caroline du Nord, ou urbaines, comme à Philadelphie, Baltimore, La Nouvelle-Orléans ou New York. Dans cette dernière ville, en 1798, la Société des veuves compte ainsi 200 souscripteur·trice·s et procure des emplois à des veuves qui n'auraient pu en trouver ailleurs, payant plus de 300 femmes pour fabriquer des chemises. Entre 1770 et 1820, les associations féminines fournissent du travail et des secours. Elles contestent les stéréotypes misogynes ; elles forgent une version d'un sentiment républicain où le service public se conjugue avec le sacrifice personnel et la vertu individuelle. L'appartenance à une association enregistrée permettait en outre aux

femmes mariées de détenir collectivement une propriété à laquelle elles ne pouvaient accéder individuellement. Leur contribution en temps consacré comme en argent collecté explique que leurs activités économiques répondant à des besoins sociaux aient été encouragées par les États locaux. Nombreux sont d'ailleurs les hommages rendus à leur souci d'indépendance individuelle et de dignité, que le républicanisme traditionnel teintait de moralisation et de déférence.

La revendication politique contourne donc les oppositions trop frontales en passant par le détour d'activités économiques qui ont une forte valeur sociale. Soulager la misère, venir en aide aux plus déshérités sont des productions jugées utiles à la collectivité. Les motivations affichées, souvent religieuses, rendent plus admissibles les rassemblements qui, sinon, seraient condamnés par les conservatismes; mais derrière le conformisme social se profile une action plus contestatrice.

Face à la pensée revendicatrice s'insurgeant contre les inégalités, le pouvoir réagit en encourageant une simple lutte contre la pauvreté moins déstabilisante pour l'ordre établi. À la recherche d'une solidarité démocratique fondée sur l'expression des personnes concernées par l'injustice et se fixant pour objectif l'égalité par l'entraide mutuelle se substitue donc une solidarité philanthropique qui se restreint à endiguer la pauvreté par la bienveillance et la sollicitude. Alors que les initiatives populaires sont entravées, la primauté philanthropique s'affirme, non sans conséquences sur la forme que prend l'État social. Les femmes de la classe moyenne ont acquis un savoir-faire organisationnel dans la direction de leurs associations qui, malgré les tentatives de reprise en main, leur ont permis de conquérir des capacités d'action. Il en résulte une propension des pouvoirs publics, en manque de ressources, d'expertise et de volonté politique, à établir des partenariats avec les services sociaux qu'elles ont initiés; ce qui incite Kish Sklar à dire que les femmes éduquées de la classe moyenne remplissent en Amérique des tâches monopolisées en Europe par des hommes fonctionnaires et des bureaucraties publiques. La répression à l'égard des mouvements les plus engagés socialement et politiquement débouche sur une coopération «public-privé» qui privilégie une philanthropie «plus responsable», de laquelle sont éliminées les femmes faisant preuve d'une conduite «non féminine et malfaisante» (Kish Sklar 1973, 14). Ces frontières établies dans la légitimité des formes d'expression au sein des espaces publics conduit à ce qui distingue encore aujourd'hui les États-Unis par comparaison avec l'Europe continentale: des interventions sociales réactives et flexibles parce que sensibles aux formes inventées dans la société civile, mais parcellaires et inégales selon les populations et les territoires compte tenu de l'invalidation de certaines modalités d'organisation collective à portée plus politique. Dans ce cadre, l'association est située comme initiative privée au sein de la société civile et elle demeure une alternative à l'intervention des pouvoirs publics. Derrière la méfiance

récurrente vis-à-vis de l'État se décèle la trace de cet accent mis sur la morale individuelle et sur la valorisation philanthropique.

Ce que révèle cette histoire, trop brièvement évoquée, c'est l'intrication des enjeux politiques, économiques et sociaux. Dès qu'elle s'amorce, l'expression des femmes aux États-Unis se heurte à des résistances que la mise en place d'activités économiques cherche à contourner. Puisque l'accès à l'espace public leur est refusé, les femmes veulent s'attaquer à l'injustice en apportant la preuve de leur capacité d'initiative. Les responsabilités prises dans la mise en place de solutions à des problèmes sociaux criants doivent hâter les changements de mentalité et préparer leur intégration politique.

L'approche de l'économie sociale ne peut guère rendre compte de ces actions parce qu'elles ne sont pas purement économiques et que le mélange des registres est constitutif de leur identité. Les femmes qui les mettent en œuvre ne cherchent pas à créer des entreprises, elles veulent promouvoir des activités prouvant qu'elles sont concrètement soucieuses du bien commun et ne sauraient décentement être tenues à l'écart de la sphère publique. En cela, la conceptualisation de l'économie solidaire qui analyse les démarches empiriques à travers leur double dimension, politique et économique, s'avère plus pertinente pour cerner leur spécificité.

### *L'actualité des initiatives de femmes dans le monde*

Les initiatives contemporaines de femmes que l'ouvrage *Femmes, économie et développement* (Guérin, Hersent et Fraisse 2011) présente ne peuvent pas non plus être assimilées à des entreprises. C'est pourquoi le vocable d'initiatives est plus pertinent : il désigne une capacité d'agir, un pouvoir de prendre ou d'influer sur des décisions, un commencement qui ne relève pas d'une simple adaptation ou réaction fonctionnelle aux contraintes. Comme leurs devancières du XIX<sup>e</sup> siècle, ces initiatives, des restaurants interculturels en France jusqu'aux *comedores* latino-américaines en passant par les *self-help groups* indiens qui réunissent « plusieurs dizaines de milliers de membres, principalement des femmes », combinent les registres politique, économique, social mais aussi culturel selon des modalités variables, à travers « des associations et des groupes d'entraide, des coopératives, des groupements d'intérêt économique ou encore des activités de nature syndicale » (Guérin, Hersent et Fraisse 2011, 10-11).

Les politiques de genre qui étaient au départ censées s'attaquer à la construction sociale des rapports de sexe ont largement instrumentalisé ces initiatives à travers leur rabattement sur des démarches d'accès au marché, sous la forme de l'insertion par l'économique ou de l'auto-emploi. Les problèmes rencontrés par le réseau Réactives et le restaurant Plein Sud illustrent la résistance aux initiatives de femmes (Sombou et Bachir 2014). Ces pratiques inventives sont rabattues sur une logique de « sas » dans laquelle les

initiatives n'auraient pour rôle que de constituer des transitions vers l'économie marchande, avec en arrière-plan la croyance qu'une reprise va permettre à terme la sortie de crise. C'est donc la conception même de l'économie qui explique le mépris dont elles sont trop souvent l'objet; le sophisme économiste, qui consiste, selon Polanyi (2011, 37-54), à confondre l'économie avec le marché est tellement intégré par les responsables publics qu'il amène les partenaires potentiels des initiatives solidaires à les invalider par la négation de leur volonté d'auto-organisation et par l'accent mis sur la nécessité de compétences gestionnaires venues de l'extérieur des groupes, transformant les femmes concernées en simples bénéficiaires. À l'évidence, leurs interlocuteurs préfèrent souvent faire pour elles qu'avec elles. Plusieurs aspects caractéristiques de ces expériences sont niés: leur manière d'articuler individuel et collectif à travers le respect des singularités, leur mobilisation d'autres principes économiques que le marché (en l'occurrence la redistribution publique et la réciprocité égalitaire, comme l'administration domestique), dans des dispositifs composites empreints d'ambivalence.

Alors que nombre d'expériences au Nord sont ainsi considérées comme de simples transitions vers le marché, beaucoup d'expériences au Sud sont interprétées comme des activités purement marchandes n'ayant vocation qu'à créer des emplois individuels. C'est le cas lorsque la Self Employed Women's Association (SEWA), qui repose sur l'activisme syndical et la création de coopératives, est présentée comme une simple façon d'entrer dans le marché pour les pauvres par Fontaine (2013) qui gomme la perspective de transformation inhérente à ces activités

Les correspondances entre XIX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles dans les plaidoyers pour l'autonomisation du marché et dans les éloges de son effet bénéfique dans la lutte contre la pauvreté se prolongent par une inflexion moralisatrice. Dans les deux situations, le volontarisme philanthropique repose sur l'occultation de l'économie morale des initiatives collectives autonomes et instille donc un mépris, au sens d'Honneth (2006), des populations concernées.

Les habits neufs de la philanthropie, comme les plus anciens, recouvrent de plus une condamnation de l'action publique forcément synonyme de bureaucratie, de « corruption » et de « mauvaise gestion » (Fontaine 2013) mais aussi ignorante vis-à-vis de cet élan spontané du riche vers le pauvre que Bastiat (1862-1864) vantait déjà. Aujourd'hui comme hier, ainsi que les études sur la décolonialité (Destremau et Veschuur 2012) l'ont souligné, la bienveillance à l'égard des plus défavorisés est indissociable d'un paternalisme ethnocentrique dont les signes affleurent. Comme au XIX<sup>e</sup> siècle, la survalorisation du marché est indissociable d'un projet de moralisation des pauvres impliquant un regard biaisé sur leurs actions quotidiennes. Adapté au goût du jour et paré des atours du business, c'est le plaidoyer pour un don sans réciprocité, enfermant dans la dépendance, qui resurgit. La question n'est pas de savoir si la *big philanthropy* et les méga-fondations (Barkan

2013) sont sincères ou non, elle réside dans ce grignotage des espaces relevant de la sphère démocratique par les institutions de la ploutocratie. Cette privatisation des questions sociales qui table sur le *social business* et la responsabilité sociale d'entreprise s'amplifie, ses méthodologies se perfectionnent avec des notions comme celle de *social impact bond* qui vise à évaluer le retour sur investissement (Roy 2013).

Là encore l'économie sociale ne permet pas de fournir les outils théoriques adéquats pour critiquer cette ingénierie promue au niveau international avec des politiques de genre qui se cantonnent dans des référentiels individuels et marchands. C'est l'approche en termes d'entreprise qui se révèle à nouveau insatisfaisante et nécessite d'être remplacée par une appréhension plus complexe des initiatives incluant leur multi-dimensionnalité mais aussi la pluralité des principes économiques à travers lesquels elles poursuivent leur recherche d'équilibre et d'autonomie. Toutefois, s'il existe une incomplétude de l'économie sociale quant à l'aspect politique et l'hybridation économique propre aux initiatives, il existe également des résistances face à l'économie solidaire qui sont à expliciter.

## Économie solidaire et défis théoriques

La théorie de l'économie solidaire repose sur une analyse de la complexité des interdépendances entre sphères économique et politique. D'une part elle a été élaborée à partir de la distinction faite par l'anthropologie économique et synthétisée par Polanyi opposant la définition formelle de l'économie qui surestime le marché à une définition substantive admettant la pluralité des principes économiques. D'autre part, elle s'étaye sur ce qui a été appelé la seconde école de Francfort (Laville 2014) dans laquelle la notion d'espace public développée par Habermas puis ses commentateurs critiques élargit l'action publique à l'expression et la délibération citoyennes. Ces courants fournissent des points d'appui pour aborder l'économie et la démocratie dans une optique pluraliste.

L'hypothèse défendue est qu'une nouvelle intelligibilité des relations entre économie et démocratie peut émaner de leurs complémentarités potentielles mais cela suppose une mise en perspective de leurs apports respectifs. Beaucoup de chercheurs se réclamant de l'économie substantive, centrés sur la remise en cause de la société de marché, négligent les ressorts émancipateurs de la démocratie. De leur côté la plupart des philosophes politiques appréhendent l'espace public à travers son ancrage dans des associations mais s'intéressent exclusivement à celles qui restent non économiques. La grille d'analyse de l'économie solidaire s'attache à construire une passerelle reliant ces deux perspectives jusqu'ici trop séparées.

## *L'économie plurielle*

Comme indiqué plus haut, l'ancrage des initiatives dans une résistance à la société de marché rend inopérant le cadre conceptuel de l'économie sociale. Pour les comprendre, l'apport de l'anthropologie s'avère alors fondamental parce qu'elle rend concevable de remplacer l'approche formelle de l'économie orthodoxe par l'approche qualifiée ci-dessus de substantive qui reconnaît en sus du marché des principes d'intégration économique, de redistribution, réciprocité et administration domestique. Cette pluralité énoncée par Polanyi peut être déclinée dans les conditions contemporaines et c'est cette démarche qui a été adoptée avec les pratiques étudiées dans les services de proximité puis dans d'autres champs (Laville 2013). Amenant aux hypothèses d'impulsion réciprocaire et d'hybridation, elle singularise la perspective d'économie solidaire, conçue en prolongement et en critique de l'économie sociale. La problématique de l'économie solidaire insiste donc sur l'importance de ne pas réduire l'encastrement à son aspect réticulaire mais d'inclure «l'encastrement politique» et de s'intéresser à la répartition entre «les modes d'allocation marchand, non marchand et non monétaire», ce que souligne Granovetter (2008, 39-40). Cette auteure alerte sur une naturalisation du marché présente dans des travaux sur les services aux personnes qui confondent externalisation de la sphère domestique et marchandisation, elle signale l'existence de nombreuses expériences où le marché ne peut être isolé puisqu'il est articulé à d'autres logiques économiques (Le Velly 2012, 15-20). Ainsi la sociologie des marchés ne peut suffire dans les services aux personnes incluant les activités de *care*, la sociologie économique doit y être élargie dans un sens pluraliste (Laville 2008) incluant les autres principes économiques.

La sociologie économique a mis en évidence la construction institutionnelle des marchés et leur régulation ce qui amène à mettre en exergue la diversité des marchés réels. Cependant la pluralité économique nécessite, au-delà des marchés, la mobilisation d'autres principes d'intégration économique. Le keynésianisme et la social-démocratie ont insisté sur la place que prend à cet égard l'État redistributif. La plupart des débats économiques du XX<sup>e</sup> siècle ont ainsi été marqués par un raisonnement dualiste obnubilé par la complémentarité et l'opposition entre État et marché. Cette vision qui cantonne la solidarité dans la redistribution est désormais à interroger. Par la dépendance à la croissance marchande qu'elle entérine, elle entretient un imaginaire productiviste qui nie l'importance de la question écologique et la réflexion sur l'anthropocène (Bonneuil et Fressoz 2013). Elle enferme également dans une recherche de sortie de crise qui passe par le retour de la croissance et qui se heurte à la modification structurelle des activités productives avec la montée des services relationnels à productivité stagnante. Les conséquences politiques s'avèrent spectaculaires: le ralentissement tendanciel du taux de croissance prive la social-démocratie d'une partie de ses moyens

d'action, les explications keynésiennes perdent de leur légitimité et le monétarisme impose ses préconisations synthétisées dans le consensus de Washington : dérégulations, déréglementations, restriction de l'intervention publique, privatisation et ouverture accentuée à la concurrence internationale. Au total, la restauration de l'emprise du marché aboutit à restreindre la redistribution.

La crise de la pensée économique dont témoigne cette orientation est alimentée par la focalisation sur la production de richesses. Il revient à l'économie féministe d'avoir identifié l'impasse de cette représentation qui invisibilise la sphère de la reproduction affectée aux femmes dans la division sexuelle du travail. L'introduction dans l'analyse des principes de réciprocité et d'administration domestique permet de dénaturer les mécanismes de l'économie capitaliste et patriarcale en les mobilisant, l'économie solidaire, elle, autorise une interrogation sur les rapports entre marché et État mais aussi société civile et famille. Selon les termes du collectif Femmes et économie solidaire, cette dernière peut de ce fait contribuer à la reconnaissance de la contribution des femmes à la production de richesses appréhendée selon des indicateurs autres que marchands, à la valorisation de l'économie non monétaire, à la meilleure répartition des tâches domestiques entre hommes et femmes (Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire 2002 ; Nobre 2006).

La prise en compte de la reproduction, qui réhabilite les activités de soin à autrui, n'a pourtant des effets émancipateurs que si elle est confortée par l'accès aux droits et au travail rémunéré. Elle ne doit pas non plus entraîner comme chez Arendt une identification entre travail et reproduction de la vie. L'économie du travail, au sens de Coraggio (2006), c'est-à-dire une économie perçue à partir du travail, inclut la reproduction élargie de la vie mais ne s'y limite pas et, ajoute Guérin (2006), l'articulation au politique en son sein est essentielle.

### ***La démocratie plurielle***

Dans cette optique la théorisation propre à l'économie solidaire ajoute à la pluralité économique la dimension publique. Cette dernière touche au registre participatif et délibératif du politique mis en évidence par Arendt et Habermas mais en l'amendant dans trois directions : la pluralisation, le lien avec l'associationnisme, l'articulation aux questions socio-économiques.

« L'activité communicationnelle orientée vers la justice et la sincérité » (Habermas 1987) ne se réduit pas à l'échange d'arguments rationnels, comme l'ont montré de nombreux auteurs à partir de données historiographiques (Calhoun 1992), elle passe par des actes qui supposent une conviction et un engagement de ceux qui les accomplissent autant que des efforts de persuasion, voire de séduction. Le concept d'espace public peut être

«sociologisé» si l'on s'intéresse plutôt au processus concret par lequel les citoyen-ne-s, dont les rapports sont régis par les principes d'égalité et de liberté, questionnent l'écart entre l'affirmation démocratique et la réalité. Si l'on infléchit ainsi l'approche, ce sont les dénis de reconnaissance portant atteinte aux principes démocratiques qui sont l'un des ressorts principaux de l'action collective. L'espace public au sens générique constitue symboliquement la matrice de la communauté politique, mais, comme le dit Eley (1992), il est aussi dans les formes d'expression concrètes à travers lesquelles il se manifeste dans une arène de significations contestées. Différents publics cherchent à s'y faire entendre et s'opposent dans des controverses. L'espace public est en continuelle redéfinition. Une partie de celui-ci se trouve contrainte par la pression des systèmes alors même que des espaces nouveaux de formation de l'opinion et de la volonté politique sont engendrés par de multiples formes de regroupement. Cette reconfiguration permanente amène à parler, comme l'a reconnu Habermas lui-même, d'«espace public polycentrique» (1992, 175) plutôt que d'espace public unique.

On peut alors passer de l'identification d'une pluralité d'espaces publics à l'étude des oppositions au sein de ceux-ci. Nombre d'espaces publics ont été progressivement dominés par les médias de masse et accaparés par les impératifs fonctionnels. La qualité de vie démocratique est donc suspendue à la constitution d'autres espaces publics, autonomes, d'où le lien avec l'associationnisme constitué d'actions collectives mises en œuvre par des citoyen-ne-s libres et égales-aux se référant à un commun. Pour s'émanciper du paradigme de l'action rationnelle, il est nécessaire de mobiliser ce concept d'associationnisme «qui permet de concevoir des rapports engendrés spontanément et libres de domination de façon non contractualiste» (Habermas 1989, 44) et dont procèdent les initiatives, passées et présentes, mentionnées plus haut. Habermas rejoint alors d'autres auteurs comme Olle pour insister sur les «rapports d'association» et la «position éminente dans la société civile» des associations autour desquelles peuvent se cristalliser des espaces publics autonomes, ce qui légitime «une attention portée à l'association volontaire et à la vie associative en tant que principal médium pour la définition des engagements publics» (Habermas 1992, 186).

Habermas a évolué, réticent à l'égard des associations dans son livre *L'Espace public* en 1962, il a ensuite admis, singulièrement à partir de la préface nouvelle à l'ouvrage rédigée en 1990, que les associations jouent un rôle dans le devenir de la démocratie. Cependant, une difficulté persiste pour qu'il tire pleinement parti de cette position: la séparation qu'il opère entre espace public et sphère économique. Empruntée à Arendt, cette séparation a été critiquée par la philosophie politique féministe que défend Fraser, l'argument de la philosophie féministe venant ici compléter du point de vue de la pluralité politique ce que l'économie féministe apporte du point de vue de la pluralité économique.

En effet, selon Fraser (1992, 109-142) le cloisonnement qu'établit Arendt entre le politique d'une part, l'économie et le social d'autre part, empêche de saisir combien l'égalité socio-économique est une pré-condition de la parité dans la participation publique. Habermas suscite l'adhésion quand il écrit que les associations « accueillent, condensent et répercutent en les amplifiant dans l'espace public politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée » ; en revanche, il peut être critiqué sur le fait que ce rôle serait l'apanage d'« associations non étatiques et non économiques » (Habermas 1997, 394). Cette allusion à une catégorie particulière n'est guère compatible avec les constats empiriques, la partition entre associations est plutôt à remplacer par l'étude dans chaque association des tensions entre les contacts horizontaux d'interaction relevant de l'activité communicationnelle et intervenant dans la conception des problèmes publics d'une part, leur dimension organisationnelle et leur intégration dans des relations de pouvoir d'autre part.

Fraser (2014) précise dans un entretien qu'il importe de clarifier les liens entre espace public et économie. Elle distingue deux possibilités pour les penser.

Dans la première acception, les problèmes économiques surgissent et sont débattus au sein des espaces publics à travers des revendications, qui peuvent dans certains cas même déboucher sur la conception de biens publics. Dans ce sens, sauf chez Arendt, les questions économiques font partie de l'espace public en tant que théories accessibles à la discussion. C'est la position des habermassiens qui s'élèvent contre la tendance néolibérale à expulser les sujets économiques hors de l'espace public et à les traiter comme des données techniques qui seraient du domaine des seuls experts. Dans la seconde acception qui correspond au monde de l'économie solidaire, les pratiques économiques et sociales sont alternatives. Leur mise en débat dans l'espace public n'est pas séparée de ces pratiques mises en œuvre par les personnes concernées. Des activités sont organisées autour de biens communs comme l'eau, la santé sans qu'elles soient dissociables des espaces publics où elles sont abordées. (Fraser 2014, 1)

Interrogée à propos des recherches menées en Europe sur les activités de *care*, montrant que la prise de parole dans des espaces publics de proximité change le rapport à l'économie et induit une conception du public moins discursive et plus axée vers l'action, elle ajoute :

L'action est inextricablement liée à l'opinion forgée par ces discussions, elle suppose qu'un accord se soit dégagé pour agir en commun. C'est en cela qu'Arendt est paradoxale : elle met d'abord l'accent sur l'action de concert qui doit venir de l'argumentation et de l'accord. Puis elle procède à un cloisonnement surprenant, qui n'est pas tenable, entre le domaine du public d'une part, les domaines économique et social d'autre part. (Fraser 2014, 1)

Habermas, pour sa part, considère que les enjeux économiques et sociaux peuvent relever de la sphère publique, mais il est intervenu dans un moment historique où il a été prétendu, et Habermas a repris cette idée, qu'on ne saurait changer radicalement l'économie. Après l'échec des pays communistes, les positions dites progressistes se sont exprimées en faveur du cantonnement de l'économie, défendant le fait de la contraindre à partir d'une intervention extérieure de nature politique. Cette incapacité à formuler une éventualité de changement interne à l'économie est donc due à ce que, pour Habermas, le monde vécu est séparé de l'économie. Cette coupure est justifiée selon lui parce que l'économie est pensée comme système... «[S]i l'on retient le principe de réciprocité, l'économie peut être perçue de manière plus ambivalente, elle appartient incontestablement au système mais elle peut contenir une dimension de monde vécu. L'économie ne peut être dépourvue de normes émanant du monde vécu, son enfermement dans le seul système est absurde» (Fraser 2014, 2-3).

## **Vers un rapprochement entre féminisme du Sud et économie solidaire**

Il apparaît, à la lecture de Fraser, que la question de l'articulation entre sphère publique et économie a été longtemps un obstacle à la reconnaissance de l'économie solidaire par le féminisme. Elle montre la difficulté à éviter les deux écueils de l'économie et du culturalisme (Fraser 2012): la solution aux problèmes des femmes envisagée par le féminisme marxiste est l'intégration au salariat; le féminisme culturel pour sa part préoccupé par le combat contre le paternalisme de l'État-providence a établi une «liaison dangereuse» (Eisenstein 2005) avec la marchandisation.

C'est pourquoi féminisme du Sud et économie solidaire peuvent procurer des ressources complémentaires en théorie critique comme en pratiques alternatives, d'autant plus que leurs points de vue sont susceptibles de s'imbriquer.

### *Un sujet porté par le féminisme du Sud*

Une argumentation importante à cet égard est venue des mouvements populaires des femmes du Sud insistant sur la dimension économique de leurs revendications qui sont aussi culturelles, sociales et politiques. Elles ont protesté contre la manière dont leurs initiatives sont méprisées dans leur spécificité par un féminisme du Nord hégémonique qui soit cherche à les assimiler, soit leur renvoie une image coloniale de femmes dominées, enfermées dans la soumission et la passivité.

À la même période, comme indiqué ci-dessus, se sont multipliées les initiatives dénonçant la banalisation de l'économie sociale et souhaitant retrouver une dimension politique par une intervention dans la vie quotidienne, souvent dans le domaine du *care*, que ce soit dans les services de proximité, les systèmes d'échanges locaux, l'autoproduction, les cantines collectives ou les circuits courts. Cette coïncidence temporelle qui s'est manifestée par une contiguïté nouvelle entre mouvements féministes et d'économie solidaire dans des pays comme la Bolivie (Hillenkamp 2013) ou l'Équateur (Coraggio 2011) livre divers enseignements pour l'avenir.

Les pratiques solidaires peuvent être dans cette dynamique conceptualisées par une double combinaison entre production et reproduction pour ce qui est des services fournis, entre protection et émancipation pour ce qui est des objectifs poursuivis. Elles sont pertinentes d'un point de vue féministe en ce qu'elles traversent les frontières de genre instaurées au sein des activités économiques en réunissant ce qui a été séparé. L'assemblage qui en résulte ne verse pas dans la liaison dangereuse entretenue avec le libéralisme par un féminisme pensé sur un mode trop exclusivement culturel. Au contraire, si l'on se réfère au triple mouvement de marchandisation-protection-émancipation, tel que suggéré par Fraser (2013), les initiatives solidaires de femmes témoignent de la tentative de réaliser un mixte entre protection et émancipation : l'émancipation ne peut être visée que par un étayage sur des solidarités construites pour augmenter les protections nécessaires à une action par ailleurs entravée par de multiples dépendances héritées.

Il ne s'agit donc pas de mythifier une tradition communautaire mais d'agir pour des améliorations dans les modes de vie grâce à des collectifs qui assument les dimensions politique et économique de leur engagement. Comme il a été identifié dans les services de proximité, la construction conjointe de l'offre et de la demande rendue possible par la constitution d'espaces publics de proximité engendre des créations institutionnelles se traduisant par une impulsion réciprocaire au niveau économique. Cette originalité qui porte sur l'intrication du politique et de l'économique doit, pour se pérenniser, être consolidée tant par une participation active des personnes concernées que par une hybridation avec d'autres principes économiques. Les difficultés récurrentes rencontrées avec les pouvoirs publics s'expliquent par le manque d'attention des acteurs et chercheurs aux enjeux de genre mais aussi par l'insuffisance d'investigations sur les traits propres aux activités combinant production et reproduction, mixant émancipation et protection. Un approfondissement de la spécificité de ces démarches est à mener autant qu'une lutte pour imposer leur prise en compte par des politiques qui les abordent le plus fréquemment comme des créations d'entreprises par des femmes. Or, la référence privilégiée à l'entreprise, voire à l'entrepreneuriat, normalise le phénomène et empêche la reconnaissance d'un accompagnement singulier. Au-delà de l'entrepreneuriat féminin, il est

urgent de visibiliser les initiatives solidaires des femmes comme innovations sociales à forte consonance démocratique.

### *Des questions épistémologiques et méthodologiques*

La suppression des discriminations que subissent les femmes passe par le soutien à ces initiatives solidaires dont la légitimation peut être facilitée par plusieurs apports qui adoptent des positions épistémologiques voisines :

- Le concept de *provisioning*, suggéré par des économistes féministes, peut être mis en perspective avec celui d'économie du travail proposé par Coraggio pour désigner des activités qui n'ont pas pour finalité la recherche du gain maximal mais qui ont pour but la préservation de la vie et le souci du « bien vivre », dans une acception proche de ce que Polanyi appelle *livelihood*. Si l'on reprend la réflexion d'Hillenkamp, Guérin et Verschuur (2014), il s'agit de se démarquer des représentations dominantes de l'économie. Leur déconstruction effectuée à partir des rapports sociaux de genre aboutit à mettre en évidence une hiérarchisation qui valorise la production marchande au détriment de la reproduction largement cantonnée dans les catégories non marchandes et non monétaires.
- La problématique du commun, qui croise la réflexion d'Ostrom sur la gestion des ressources naturelles avec celle consacrée aux contenus informationnels par Coriat (2013) ou Broca (2013), peut aider à analyser des processus dans lesquels des actes fondateurs qui fixent un horizon partagé sont ensuite complétés par l'établissement de règles émanant des personnes concernées (Dardot et Laval 2014).

Plus précisément, les études à approfondir concernent le mixte entre protection et émancipation évoqué ci-dessus, pour lequel peut être mobilisé le décryptage des rapports entre réciprocité, administration domestique, redistribution et marché. Il s'agit d'examiner la hiérarchisation entre ces principes faisant du marché un principe présent mais subordonné, il s'agit de dégager les types de réciprocité selon leur relation à l'égalité (Gardin 2006), il s'agit également de détailler les ambivalences de l'administration domestique dans l'action, entre enfermement dans les dominations privées et ouverture vers des activités de soin à autrui.

Enfin, il n'est pas concevable de remédier aux problèmes sans que ne soient examinées les relations entre acteur-trice-s et chercheur-e-s. Contre les méthodologies scientistes, l'anthropologie féministe a montré que la prétendue objectivité qui valorise le détachement et la distanciation obéit à une règle fictionnelle de neutralité. Une co-construction des savoirs est plus pertinente pour l'économie solidaire comme pour le féminisme, qui prend en compte à la fois la production de connaissances par les acteurs et leur mise en débat avec les

chercheurs. La participation de ces derniers à une expression publique est également importante pour crédibiliser des questions invisibilisées par les échanges dominants qui laissent dans l'ombre les parties de la réalité qu'elles jugent négligeables (Saussey et Degavre 2014). Autrement dit, il est décisif d'aller vers une sociologie publique au sens de Burawoy (2013) et de se tourner vers des épistémologies du Sud au sens de Sousa Santos (2011).

## Bibliographie

- Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire. 2002. Rôle et place des femmes dans le développement de l'économie solidaire. Proposition d'organisation d'un groupe thématique au sein du Pôle socio-économie de solidarité disponible sur le site <http://www.socioeco.org/text/femmes/html>
- Barkan, J. 2013. Plutocrats at work: how big philanthropy undermines democracy. *Social Research*, 80(2): 635-652.
- Bastiat, F. 1862-1864. *Œuvres complètes*. Paris: Guillaumin et Cie.
- Bonneuil, C. et J.-B. Fressoz. 2013. *L'évènement Anthropocène*. Paris: Le Seuil.
- Broca, S. 2013. *L'utopie du logiciel libre*. Neuilly en Champagne: Le passager clandestin.
- Burawoy, M. 2013. La sociologie publique face au marché. In *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*. (Dir.) I. Hillenkamp et J.-L. Laville. Toulouse: Érès.
- Calhoun, C. 1992. *Habermas and the Public Sphere*. Cambridge, MA et Londres: MIT Press.
- Coraggio, J.-L. 2006. Économie du travail. In *Dictionnaire de l'autre économie*. (Dir.) J.-L. Laville et A. D. Cattani. 312-325. Paris: Folio Gallimard.
- Coraggio, J.-L. 2011. *Economía social y solidaria. El trabajo antes que el capital*. Quito: Ediciones Abya-Yale.
- Coriat, B. 2013. Des communs fonciers aux communs informationnels. Traits communs des différences. Intervention au séminaire international *Propriété, communs et nouveaux enjeux de l'accès et de l'innovation partagée*, Paris, 25-26 avril.
- Dardot, P. et C. Laval. 2014. *Commun*. Paris: La Découverte.
- Destremau, B. et C. Verschuur. 2012. Féminismes décoloniaux, genre et développement. *Revue Tiers Monde*. N°209.
- Eley, G. 1992. Nations, publics and political cultures: Placing Habermas in the nineteenth century. In *Habermas and the Public Sphere*. C. Calhoun (Ed.). 289-338. Cambridge, MA et Londres: MIT Press.
- Eisenstein, H. 2005. A Dangerous Liaison? Feminism and Corporate Globalization. *Science and Society*. 69(3).

- Fauquet, G. 1965. *Le secteur coopératif*. Institut des études coopératives.
- Fontaine, L. 2013. *Le marché, histoire et usages d'une conquête sociale*. Paris : Gallimard.
- Fraser, N. 1992. Rethinking the public sphere: a contribution to the critique of actually existing democracy. In *Habermas and the Public Sphere*. C. Calhoun (Ed.). 109-142. Cambridge, MA et Londres : MIT Press.
- . 2012. *Le féminisme en mouvement. Des années 1960 à l'ère néolibérale*. Paris : La Découverte.
- . 2013. Marchandisation, protection sociale; émancipation: vers une conception néo-polanyenne de la crise capitaliste. In *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*. (Dir.) I. Hillenkamp et J.-L. Laville. 39-63. Toulouse: Érès.
- . 2014. Entretien avec Jean-Louis Laville. Document interne du Centre national des arts et métiers.
- Gardin, L. 2006. *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'État*. Toulouse: Érès.
- Granovetter, M. 2008. *Sociologie économique*. Paris: Seuil, collection Économie humaine.
- Guérin, I. 2006. Femmes et économie solidaire (2). In *Dictionnaire de l'autre économie*. (Dir.) J.-L. Laville et A. D. Cattani. Paris: Folio Gallimard. Édition mise à jour et augmentée.
- Guérin, I., M. Hersent et L. Fraisse. 2011. *Femmes, économie et développement*. Toulouse: Erès.
- Habermas, J. 1987. *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris: Fayard, collection L'espace du politique.
- . 1988. L'Espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Paris: Payot. Parution originale 1962.
- . 1989. La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public. *Lignes*. N° 7: 29-58.
- . 1992. L'espace public, 30 ans après. *Quaderni*. N° 18: 161-191.
- . 1997. *Droit et démocratie*. Paris: Gallimard.
- Honneth, A. 2006. La société du mépris. *Vers une nouvelle Théorie critique*. Paris: La Découverte.
- Hillenkamp, I. 2013. *L'économie solidaire en Bolivie*. Paris: Karthala.
- Hillenkamp, I., I. Guérin et C. Verschuur. 2014. Économie solidaire et théories féministes: pistes pour une convergence nécessaire. *Revue d'économie solidaire*. N°11.
- Kish Sklar, K. 1973. *Catherine Beecher: a Study in American Domesticity*. New-Haven: Yale University Press.
- Laval, C. et J.-L. Laville. 2014. Économie solidaire et commun. Renouveler la critique et repenser l'émancipation. Politis hors-série *Bien Commun. Le retour des solidarités*.

- Laville, J.-L. (Dir.). 1992. *Les services de proximité en Europe*. Paris : Syros.
- . 2008. Services aux personnes et sociologie économique pluraliste. *Revue française de socio-économie*. N° 2 : 43-58.
- . 2013. *L'économie solidaire : une perspective internationale*. Paris : Fayard-Pluriel. Parution originale 1994.
- . 2014. La théorie critique : de l'impasse au renouveau. Écoles de Francfort, sociologies pragmatique et publique, épistémologies du Sud. In *Le tournant de la théorie critique*. B. Frère. Paris : Desclée de Brouwer.
- Laville, J.-L. et M. Nyssens. 2001. The social enterprise : towards a theoretical socio-economic approach. In *The Emergence of Social Enterprise*. C. Borzaga et J. Defourny. 312-332. Londres : Routledge.
- Le Velly, R. 2012. *Sociologie du marché*. Paris : La Découverte, collection Repères.
- McCarthy, K. D. 2003. *American Creed. Philanthropy and the Rise of Civil Society, 1700-1865*, Chicago, Londres : University of Chicago Press.
- Nobre, M. 2006. Femmes et économie solidaire. In *Dictionnaire de l'autre économie*. (Dir.) J.-L. Laville et A. D. Cattani. Paris : Folio Gallimard. Édition mise à jour et augmentée.
- Ostrom, E. 1990. *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Palma Torres, A. et M. Hersent. 2014. *L'économie solidaire en pratiques*. Toulouse : Érès.
- Polanyi, K. 2011. *La subsistance de l'homme*. Paris : Flammarion.
- Roy, M. 2013. Social impact bonds : a wolf in sheep's clothing. *Journal of Poverty and Social Justice*. 21(3).
- Ryan, M. P. 1992. Gender and Public Access : Women's Politics in Nineteenth-Century America. In *Habermas and the Public Sphere*. C. Calhoun (Ed.). Cambridge, Massachusetts et Londres : The MIT Press.
- Salmon, A. 2011. *Les nouveaux empires. Fin de la démocratie ?* 93-106. Paris : CNRS éditions.
- Saussey, M. et F. Degavre. 2014. Positionnement situé des chercheuses et alliance avec le terrain. Communication aux XIV<sup>e</sup> rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'économie sociale et solidaire. Lille, 21-23 mai.
- Sombou, P. et B. Bachir. 2014. Femmes-Initiatives. In *L'économie solidaire en pratiques*. (Dir.) A. Palma Torres et M. Hersent. Toulouse : Érès.
- Sousa Santos, B. 2011. Épistémologies du sud. *Études rurales*. N° 187.
- Vienney, C. 1980-1982. *Socio-économie des organisations coopératives*. Deux volumes. Paris : CIEM.